

Vous vous inscrivez pour la première fois à l'IFORM, en CAP ou en BAC PRO Seconde



Attention l'inscription à l'IFORM se fait en plusieurs étapes obligatoires

- ➊ Vous devez trouver une **entreprise d'accueil** qui souhaite signer avec vous un contrat d'apprentissage
- ➋ Vous remplissez le bulletin d'inscription avec le futur maître d'apprentissage (le bulletin est à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.artisanat50.fr/Jeune/Bulletin-d-inscription-IFORM>)
- ➌ Une fois la fiche complétée vous devez l'envoyer à l'IFORM, par email : inscription.iform@cma-normandie.fr vous recevrez un email pour effectuer votre test de positionnement en ligne :



→ Pour des tests de positionnement : vous recevrez par mail un lien pour effectuer les tests de positionnement en ligne et une note explicative. **Si vous n'avez pas encore trouvé d'entreprise formatrice vous pouvez toutefois demander à passer des tests de positionnement par anticipation.**

→ Puis vous recevrez, vous et votre entreprise un email confirmant votre pré-inscription. Sur cet email, vous sera indiqué un numéro de téléphone pour la prise du rendez-vous d'inscription individuel afin de finaliser l'inscription (60 minutes à prévoir – 15 jours plus tard après la prise de rendez-vous).

Pour l'entretien individuel, si vous êtes mineur, vous devez être accompagné d'un représentant légal.

Pour préparer ce rendez-vous individuel, l'IFORM enverra un email à l'entreprise pour l'élaboration du contrat d'apprentissage et des documents liés au contrat que vous devrez récupérer, avant l'entretien d'inscription. Il s'agit du contrat d'apprentissage complété et signé ou de la convention – 15 ans, de la convention de formation, du protocole individuel de formation contractuant les modalités d'alternance, d'une convention de réduction de contrat pour les parcours inférieurs à 12 mois.

Au rendez-vous individuel vous devrez nous ramener :

- **L'ensemble des documents transmis à l'entreprise** : contrat d'apprentissage ou convention -15 ans, convention de formation, protocole individuel de formation et convention de réduction de contrat *si besoin*.
- Les copies des bulletins de notes de l'année précédant l'inscription au CFA
- Diplômes obtenus et / ou relevé de notes d'examen
- La copie du certificat de scolarité
- La copie de la carte d'identité
- Une attestation de sécurité sociale



Attention : L'inscription ne pourra pas être prise en compte sans l'ensemble des documents listés ci-dessus.

Après ce rendez-vous, l'inscription au CFA sera effective et un parcours individualisé pourra vous être proposé. Un dossier administratif, votre calendrier d'alternance et votre convocation et celle de l'entreprise vous seront distribués après l'entretien. Le contrat d'apprentissage sera, quant à lui, envoyé à l'opérateur de compétences pour validation.